



# Politique ESG et climat



# Sommaire

1. Introduction	3
1.1. Nos principes ESG et climat	4
1.2. Objet et périmètre de cette politique	5
1.3. Nos objectifs de déploiement ESG et climat	5
2. Notre gouvernance ESG et climat	6
3. Intégration ESG et climat dans notre processus d'investissement	8
3.1. Notre socle ESG et climat	9
3.2. Déploiement ESG et climat en Pré-acquisition	10
3.2.1. Politique d'exclusion	10
3.2.2. Revue ESG et climat pré-investissement et validation par le Comité d'investissement	11
3.2.3. Application d'une clause ESG et climat	12
3.3. Déploiement ESG et climat en phase de détention	13
3.3.1. Plan d'actions ESG et climat	13
3.3.2. Reporting ESG et climat	13
3.3.3. Partage de bonnes pratiques ESG et climat	14
3.4. Déploiement ESG et climat à la cession	14
4. Notre responsabilité ESG et climat en tant que société de gestion	15

## Date

15 avril 2026

## Version de la politique

V4 (2026)

## Validation par le Comité ESG et climat



**Stéphanie Casciola**  
CEO



**Jacques Franchi**  
CIO



**Stanislas de Kertanguy**  
Head of ESG



1

# Introduction

# 1.1.

## Nos principes ESG et climat

« Dans un monde qui a pris conscience de nouveaux enjeux, la création de valeur ne peut être aveugle à l'avenir de l'homme et de son environnement. Elle se doit de respecter l'un et l'autre. L'investisseur actionnaire a une responsabilité particulière puisqu'il a plus que d'autres le pouvoir et les moyens d'influencer et d'agir.

Pour LBO France, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance encadrent et orientent les décisions d'investissement, les plans de développement et cimentent les projets collectifs. Ils guident les relations que nous avons avec les dirigeants de nos participations ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires, prestataires et investisseurs. »

En prenant en compte les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans tous nos investissements, nous affirmons notre vision d'investisseur responsable, en cohérence avec nos valeurs.

Nous sommes une plateforme d'investissement diversifiée. Nous mettons en action notre expérience et nos compétences pour créer de la valeur et honorer la confiance de nos investisseurs. Nous sommes convaincus que les dimensions ESG et climat sont essentielles pour la création de valeur et qu'elles font partie de notre responsabilité fiduciaire car en tant qu'investisseurs, nous sommes en capacité d'agir pour faire progresser ces dimensions dans nos investissements.

LBO France est signataire des Principes pour l'Investissement responsable (PRI) depuis 2011 et intègre pleinement les six Principes à sa démarche :

- 1 Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyses des investissements
- 2 Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans les politiques et les procédures en matière d'actionariat
- 3 Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG
- 4 Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements
- 5 Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes
- 6 Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes

Depuis 2011, nous publions et tenons à jour notre Charte d'engagement<sup>1</sup> qui décrit notre vision et affirme nos engagements envers nos investisseurs, nos participations et leurs managers, et nos collaborateurs. De plus, LBO France est signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance<sup>2</sup> depuis 2015.

<sup>1</sup> [https://www.lbofrance.com/wp-content/uploads/2022/08/Charte\\_engagement\\_LBO\\_France\\_Juillet\\_2022.pdf](https://www.lbofrance.com/wp-content/uploads/2022/08/Charte_engagement_LBO_France_Juillet_2022.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2022/02/Charte-Engagements-des-Investisseurs-pour-la-Croissance\\_-France-Invest-AGE-2018.pdf](https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2022/02/Charte-Engagements-des-Investisseurs-pour-la-Croissance_-France-Invest-AGE-2018.pdf)

## 1.2. Objet et périmètre de cette politique

Cette politique ESG et climat matérialise les engagements que nous exposons dans notre Charte d'engagement, exprime nos objectifs concrets de progrès et fixe nos règles de déploiement ESG et climat.

Cette politique a également pour objet de répondre aux obligations réglementaires en matière d'ESG et de climat applicables à LBO France :

- **Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et ses actes délégués ;**
- **Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Taxonomie ») et ses actes délégués ;**
- **Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris pour l'application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, dans sa rédaction issue de l'article 29 de la loi Énergie et Climat.**

Elle est applicable à toutes les stratégies d'investissement de LBO France : LBO midcap, LBO smallcap, immobilier, capital-innovation, investissement coté.

Certaines stratégies ou certains véhicules d'investissement de LBO France, notamment les fonds classifiés sous le régime de l'article 9 de SFDR, peuvent être dotés de Chartes ou de procédures ESG spécifiques qui complètent les dispositions de la présente politique.

## Nos objectifs de déploiement ESG et climat

- **Intégrer systématiquement les enjeux ESG et climat dans nos décisions d'investissement**
- **Associer les forces de nos équipes d'investissement, de notre équipe opérationnelle et des participations pour initier des démarches de transformation et de progrès ESG et climat**
- **Mettre en place, pour tous nos investissements, des plans d'action ESG et climat ; en assurer leur suivi régulier par les équipes d'investissement et les équipes dirigeantes des participations**
- **Sensibiliser régulièrement nos collaborateurs et les mobiliser pour faire de l'ESG et du climat des réalités quotidiennes de leur métier d'investisseur**

En plus de matérialiser formellement nos engagements ESG et climat et notre soutien aux PRI, ces objectifs témoignent d'une conviction profonde et partagée par tous les associés de LBO France : nos équipes d'investissement doivent être au cœur de l'action ESG et climat.

Ces objectifs seront associés à des critères de mesure suivis régulièrement pour chaque stratégie.

## 1.3.



2

# Notre gouvernance ESG et climat

Nous avons voulu doter LBO France d'une gouvernance ESG et climat efficace pour :

- **Témoigner de l'engagement partagé de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de LBO France ;**
- **Placer les équipes d'investissement au cœur du dispositif et les responsabiliser ;**
- **Favoriser le partage de bonnes pratiques et les approches transverses entre équipes, en cohérence avec notre approche de plateforme d'investissement ;**
- **Répondre aux attentes de nos parties prenantes, notamment les participations et les investisseurs.**

## Le Comité ESG et climat : le sponsor de la politique

Le Comité ESG et climat de LBO France détermine les orientations stratégiques exprimées dans la Charte ESG et climat, dans la Charte d'engagement et valide la politique ESG et climat.

Il s'assure du bon déploiement de la politique ESG et climat dans la société de gestion et dans les métiers d'investissement de toutes les stratégies.

Il se réunit au moins trimestriellement.

Le Comité ESG est composé de la Directrice générale, du CIO - membres du Conseil d'administration - et du Responsable ESG de la société.

Le Responsable ESG coordonne la mise en œuvre des dispositions de la politique, conseille les équipes d'investissement, assure le partage des bonnes pratiques en interne et avec le portefeuille. Il réalise un suivi transverse des thématiques ESG et climat dans le portefeuille. En plus du partage continu de bonnes pratiques, le Responsable ESG assure une formation régulière de l'équipe de LBO France sur les enjeux ESG et climat.

La présente politique ESG et climat (y compris la politique d'exclusion) est revue annuellement par le Comité ESG et climat.

## Les équipes d'investissement : au cœur du déploiement

Avec l'appui du Responsable ESG, les équipes d'investissement de toutes les stratégies réalisent systématiquement les analyses ESG et climat pré-investissement.

Les Comités d'investissement revoient et valident systématiquement les analyses ESG et climat approfondies pour la décision d'investissement (voir page 11 §3.2.2). Pour chaque stratégie, un point de suivi ESG et climat est réalisé annuellement.

Les équipes d'investissement assurent la validation des plans d'action ESG et climat et leur suivi régulier dans les organes de gouvernance des participations et actifs dont ils ont la charge.

## Rémunération

Les critères d'évaluation de la performance professionnelle incluent progressivement le respect des attendus de la Politique ESG et climat pour toutes les fonctions concernées.



# Intégration ESG et climat dans notre processus d'investissement

## 3.1.

# Notre socle ESG et climat

Nous avons défini notre socle commun ESG et climat, que nous appliquons dans toutes nos stratégies d'investissement avec des outils et des méthodes appropriées.

Ce socle est cohérent avec les engagements des PRI et avec la Charte de France Invest.

En appliquant ce socle commun ESG et climat, nous assurons la prise en compte des risques de durabilité<sup>3</sup> dans notre métier d'investisseur.

## Actions du socle ESG et climat : Pré-acquisition

- Application de la politique d'exclusion
- Réalisation d'une revue ESG et climat par l'équipe d'investissement
- Présentation et validation d'une synthèse ESG et climat en comité d'investissement

## Actions du socle ESG et climat : Détention

- Validation d'un plan d'actions ESG et climat partagé avec le management des participations et suivi régulier (a minima semestriel) par l'équipe d'investissement dans les organes de gouvernance
- Reporting annuel d'indicateurs de performance ESG et climat
- Partage de bonnes pratiques ESG et climat

## Actions du socle ESG et climat : cession

- Revue des progrès ESG et climat pendant la détention et intégration d'une analyse ou VDD ESG et climat dans les informations fournies aux acheteurs

<sup>3</sup>Au sens du règlement SFDR

## 3.2. Déploiement ESG et climat en Pré-acquisition

### 3.2.1. Politique d'exclusion

LBO France applique une politique d'exclusion cohérente avec ses valeurs et son approche éthique. Nous ne voulons pas financer d'activités ou d'entreprises qui

causent des dommages à la santé humaine et à la santé mentale, à l'environnement ou à la biodiversité, et/ou qui ne se conforment pas à certains principes fondamentaux.

Produits et secteurs exclus systématiquement	Produits et secteurs exclus en fonction de critères spécifiques	Exclusions sur la base de comportements
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Production et distribution de tabac</li> <li>● Exploitation directe de jeux d'argent et de hasard</li> <li>● Pornographie et prostitution</li> <li>● Production et distribution charbon, production d'énergie à partir de charbon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Production et distribution de pétrole et gaz :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Autorisés uniquement si l'entreprise réalise moins de 20% de son CA cumulé avec des hydrocarbures non-conventionnels et qu'elle dispose d'un plan de transition « Net zéro » 2050</li> </ul> </li> <li>● Organismes génétiquement modifiés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Autorisés uniquement à des fins de recherche ou à des fins thérapeutiques</li> </ul> </li> <li>● Défense :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Exclusion systématique des armements dits controversés : mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armements biologiques et chimiques ;</li> <li>● Exclusion des activités liés à des systèmes de défense lorsqu'il existe des risques non maîtrisés de corruption, de détournement, ou de violations graves et massives des droits de l'homme. Les entreprises conformes aux règles de l'UE et de l'OTAN pourront être financées</li> </ul> </li> <li>● Production de boissons alcoolisées et spiritueux :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Exclusion des activités de production de spiritueux au sens du Règlement (UE) 2019/787</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entreprises gravement en infraction avec les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies</li> <li>● Entreprises ne respectant pas les conventions fondamentales de l'OIT</li> <li>● Pratiques de corruption et de blanchiment d'argent</li> <li>● Activités portant atteinte aux droits des groupes autochtones et/ou vulnérables</li> </ul>

## 3.2.2. Revue ESG et climat pré-investissement et validation par le Comité d'investissement

### Analyse initiale

Lors de la sélection des opportunités, l'équipe d'investissement réalise une analyse ESG et climat initiale formalisée dont les résultats sont intégrés à la documentation prévue par la procédure d'investissement de LBO France.

Outre le respect de la politique d'exclusion, cette analyse porte sur les risques et opportunités ESG et climat significatives sur la base des informations disponibles à ce stade de l'investissement.

### Analyse approfondie

Pour la suite de l'étude de toute opportunité, une analyse ESG et climat approfondie sera réalisée par l'équipe d'investissement avec le support du Responsable ESG. Cette analyse approfondie s'appuiera sur la revue de la documentation disponible concernant la cible, sur des entretiens, des sources de données tierces, et si besoin sur les compétences de conseils externes. L'initiation de cette analyse est de la responsabilité de l'équipe d'investissement.

Pour les participations, les principales thématiques d'analyse sont les suivantes :

- **Gouvernance et organisation, gestion des risques ;**
- **Éthique des affaires ;**
- **Gestion des ressources humaines ;**
- **Parité et diversité ;**
- **Conformité environnementale et impacts environnementaux directs de l'activité ;**
- **Émissions de gaz à effet de serre et action climatique ;**
- **Biodiversité ;**
- **Impacts environnementaux et sociaux relatifs à la chaîne de valeur amont et aval ;**
- **Prise en compte des questions ESG et climat dans la conception des produits et services et leur utilisation par les clients.**

Pour les actifs réels, l'analyse ESG et climat couvre les 19 thématiques établies par l'Observatoire de l'immobilier durable (OID).

Pour chaque stratégie d'investissement, cette analyse approfondie sera réalisée en prenant en compte la ma-

térialité des thèmes ESG et climat au regard de la nature et de l'activité de la cible (entreprise, start-up, actif réel), de son secteur, de sa localisation géographique, de sa chaîne de valeur et de ses partenaires. Nous utilisons des ressources de place (comme les recommandations de France Invest et les recommandations pour la due diligence ESG d'Invest Europe et le Guide de due diligence responsable 2021 proposé par l'OID), complétées de notre expertise propre pour déterminer la matérialité. Lorsqu'elle est disponible, l'évaluation des Principaux impacts négatifs<sup>4</sup> (Principal Adverse Impacts) de la cible est intégrée à l'analyse approfondie.

Pour les fonds classés en Article 9 SFDR, l'analyse approfondie identifie systématiquement la contribution des cibles à un objectif d'investissement durable tel que présenté dans le règlement du fonds.

### Validation par le Comité d'investissement

Cette analyse sera entièrement intégrée à la documentation prévue par la procédure d'investissement de LBO France. Systématiquement présentés et validés en Comité d'investissement final, en présence du Responsable ESG, les résultats serviront de fondement au plan d'actions ESG et climat (voir §3.3.1).

### Focus sur l'analyse climatique

En tant que membre de l'Initiative climat international, LBO France s'engage à prendre en compte les risques climatiques dans ses décisions d'investissement. LBO France est conscient que certaines de nos entreprises et actifs en portefeuille peuvent avoir des impacts sur le changement climatique et peuvent être exposées à des risques climatiques (physiques et de transition).

Pour le capital-investissement, capital-innovation et l'investissement coté, en ligne avec la méthodologie iCI, l'analyse approfondie préinvestissement s'appuiera notamment sur les questions suivantes :

- **La cible est-elle concernée par une réglementation carbone/climat ?**
- **Certains de ses donneurs d'ordres (administration, grands groupes...) ont-ils déjà exprimé des attentes en termes de stratégie climat ?**
- **Une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique à risque climatique élevé ? Une partie des partenaires commerciaux (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs...) sont-ils concernés par une réglementation carbone ou climat ?**
- **La cible et son secteur ont-ils récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec le sujet carbone/climat ?**

<sup>4</sup> Au sens du règlement SFDR

- **Les conditions de marché de la cible sont-elles sensibles aux enjeux du climat et de l'énergie (dépendance, concurrence, enjeux technologiques, etc.) ?**
- **La cible a-t-elle réalisé un bilan carbone volontaire (scopes 1,2,3) ?**

Pour les actifs réels en France et en Italie, l'analyse prendra en compte la contribution à l'atténuation du changement climatique.

### **Focus sur la prise en compte des risques liés à la biodiversité**

LBO France reconnaît que ses participations et actifs peuvent générer des impacts sur la biodiversité et qu'ils peuvent également avoir des dépendances.

En l'absence de référentiel homogène couvrant la variété des participations et actifs de LBO France, l'analyse des risques et des opportunités liées à la biodiversité sera intégrée à l'analyse ESG et climat approfondie décrite ci-dessus.

Pour les participations, cette intégration se fait notamment par l'analyse de thématiques comme la consommation de matières premières, l'usage de produits naturels ou agricoles, l'utilisation des sols ou les rejets dans l'environnement lorsqu'elles sont pertinentes.

En ce qui concerne les actifs réels, l'évaluation des risques et opportunités liées à la biodiversité s'appuie notamment, en fonction de leur disponibilité, sur les diagnostics et études environnementales, sur les études d'impact et sur les choix d'aménagement possibles (par exemple la végétalisation).

### **3.2.3. Application d'une clause ESG et climat**

Pour les classes d'actif concernées, nous insérons systématiquement une clause ESG et climat dans le pacte d'actionnaires. Cette clause couvre notamment le déploiement du plan d'actions ESG et climat (§3.3.1).

## **3.3. Déploiement ESG et climat en phase de détention**

### **3.3.1. Plan d'actions ESG et climat**

Pour agir en actionnaire engagé, nous déterminons et validons avec le management de chaque participation un plan d'actions ESG et climat pertinent et adapté.

Ce plan d'actions ESG s'appuie sur les résultats de l'analyse ESG et climat approfondie (§3.2.2) et couvre les enjeux ESG et climat matériels de la participation. Préparé dans un esprit partenarial entre LBO France et le management des participations, ce plan d'actions prend en compte les ressources de la participation, son contexte de marché et les évolutions réglementaires attendues en matière ESG et climat.

Nous avons à cœur de fixer des jalons de progrès réalistes, portant sur des aspects opérationnels comme l'organisation des participations, la gestion de la production et de la chaîne de valeur, l'engagement avec les fournisseurs. Nous associons l'équipe opérationnelle de LBO France à la conception et au déploiement des plans d'actions ESG et climat.

Pour les actifs réels, LBO France porte de fortes exigences environnementales qui se manifestent notamment par la labellisation et/ou la certification avec les meilleurs standards de marché (BREEAM et BREEAM in-use, HQE). Nos plans d'actions couvrent la transition énergétique et climatique sur nos actifs réels, en utilisant les leviers à notre disposition (travaux et équipements, consommations d'énergie, choix des intervenants et prestataires, etc.). LBO France intègre également les thématiques liées aux occupants (sécurité, confort et bien-être, accessibilité) et l'impact territorial de ses projets dans ses plans d'actions.

Le plan d'actions fait l'objet d'un suivi régulier par l'équipe d'investissement et le responsable ESG lors des réunions des instances de gouvernance, a minima semestriellement. Il peut être mis à jour et renforcé en cours de détention pour tenir compte d'une évolution survenue depuis l'acquisition.

Pour chaque stratégie, un point annuel est réalisé avec le Comité ESG et Climat sur le bon déroulement de l'ensemble des plans d'actions.

### Focus climat

En cohérence avec l'Initiative climat international, LBO France déploie à compter de 2022 une mesure annuelle de l'empreinte carbone de ses participations et actifs pour les fonds les plus récents. La première empreinte carbone est mesurée dans l'année qui suit l'acquisition. LBO France intègre aux plans d'action ESG et climat des actions opérationnelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (choix d'énergies ou matériaux renouvelables, préférence aux transports décarbonés, labellisation des actifs réels, etc.)

### 3.3.2. Reporting ESG et climat

La mesure d'indicateurs ESG et climat dans les participations est nécessaire pour assurer l'alignement de la performance ESG et climat des participations avec leur plan d'actions. Cette mesure est aussi indispensable pour répondre aux attentes des investisseurs et alimenter le reporting ESG et climat global de la plate-forme d'investissement. Nous intégrons des informations ESG et climat dans les rapports de gestion destinés aux investisseurs.

LBO France déploie un cadre de reporting ESG et climat annuel adapté pour chaque stratégie prenant en compte les recommandations des PRI et de la Commission ESG de France Invest. Pour les fonds concernés, les informations sur l'alignement des actifs avec la Taxonomie seront également reportées.

Par ailleurs, LBO France demande aux participations de lui reporter aussitôt que possible tout incident ESG<sup>5</sup> survenu durant la période de détention.

### 3.3.3. Partage de bonnes pratiques ESG et climat

LBO France considère que le partage continu de bonnes pratiques ESG et climat avec les participations est bénéfique. Ce partage permet de renforcer mutuellement les connaissances et compétences en matière d'ESG et de climat et d'anticiper la montée en puissance de nouvelles thématiques ESG et climat.

Ainsi, des sessions de sensibilisation ESG et climat ou des interventions spécifiques pourront être proposées par le Responsable ESG et l'équipe d'investissement au Management des participations lorsqu'un besoin sera identifié.

## 3.4. Déploiement ESG et climat à la cession

Lorsque la décision de céder une participation est prise, l'équipe d'investissement effectue une revue des évolutions en matière ESG et climat lors de la détention, sur la base des plans d'action et du reporting ESG et climat.

Pour les stratégies concernées, LBO France met à la disposition des acheteurs potentiels des informations ESG et climat (dont le résultat du reporting) et l'analyse des évolutions et progrès ESG et climat, afin de valoriser l'action ESG et climat des participations et l'engagement de leur management dans une démarche de progrès continu.

Une Vendor due diligence (VDD ESG et climat) est réalisée lorsqu'elle est pertinente compte tenu des conditions de la cession.

<sup>5</sup> Incident en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourrait entraîner des conséquences légales, opérationnelles ou réputationnelles significatives pour la participation



# Notre responsabilité ESG et climat en tant que société de gestion

Nous voulons appliquer en interne les meilleures pratiques ESG et climat. Nous agissons par souci d'exemplarité, compte tenu de nos engagements et des attentes que nous avons vis-à-vis de nos participations, et animés de la conviction que notre propre démarche ESG et climat est un facteur de cohésion et de fierté des équipes qui renforce notre performance.

## Nos valeurs

Depuis plus de 35 ans, LBO France intervient dans le respect de valeurs fortes et structurantes :

- L'alignement des intérêts des parties prenantes : LBO France met un point d'honneur à nourrir une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes. Nous recherchons en permanence l'alignement des intérêts en alliant la performance financière, la transparence et la responsabilité sociale et environnementale. Nous créons ainsi un type de partenariat stimulant l'excellence.
- L'accompagnement des participations dans leur développement : Nous voulons être le partenaire déterminé et enthousiaste de nos participations. Grâce à des équipes pluridisciplinaires et très expérimentées, nous sommes garants de leur réussite dans la durée et stimulons leurs capacités d'innovation.
- Une approche qualitative et ciblée : Forts de notre modèle de plateforme multi-spécialiste, nous développons de véritables expertises dans des segments de niche dont nous avons identifié le haut potentiel de croissance. Aussi, nous avons une connaissance fine de la force entrepreneuriale de nos territoires d'implantation en France, en Italie et en Afrique et nous croyons fermement à leur potentiel de création de valeur.
- La culture d'entrepreneuriat et l'esprit pionnier : Société de gestion indépendante, LBO France a su se démarquer par son esprit entrepreneurial, la force de son collectif et son agilité. Pionnier du private equity et de la stratégie de plateforme, LBO France s'est aussi très tôt engagé dans l'ESG et le climat, qui sont devenus de véritables priorités stratégiques.

## Notre équipe

L'engagement collectif est une force structurante de LBO France. Investir dans le l'épanouissement de nos collaborateurs et collaboratrices est indispensable : nous voulons leur offrir les meilleures conditions de travail et de développement professionnel.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'établissement d'un cadre de travail dans lequel l'exigence va de pair avec une attitude respectueuse et inclusive. Nous proposons à nos collaborateurs et collaboratrices des programmes de formation en fonction de leurs besoins. Nous les associons à la création de valeur en leur permettant de souscrire des parts de nos fonds.

Nous rejetons toute discrimination à l'embauche et dans le déroulement de carrière. Signataires de la Charte Parité de France Invest, nous agissons pour renforcer la place des femmes dans les métiers du capital-investissement. Nous soutenons l'initiative Level20 et nous encourageons nos collaboratrices concernées à bénéficier de ces programmes de mentorat.

## Notre empreinte environnementale et climatique

Nous nous efforçons de réduire notre empreinte environnementale par des initiatives concrètes portant sur les consommations d'eau et d'énergie, les déplacements professionnels, les équipements informatiques et les fournitures et objets promotionnels.

Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs et collaboratrices au changement climatique. Depuis 2022, nous déployons une mesure régulière de l'empreinte climatique de notre société de gestion et engagerons un plan d'actions.

## Notre gouvernance et notre excellence opérationnelle

Nous déployons un cadre déontologique et éthique robuste, en conformité avec nos obligations réglementaires et les attentes des investisseurs et parties prenantes qui nous font confiance.



Nous sommes engagés dans une démarche de transparence ESG et climat.  
Pour toute question ou demande de précision sur cette politique ESG et climat,  
nous vous invitons à écrire à l'adresse [esg@lbofrance.com](mailto:esg@lbofrance.com).

LBO France Gestion - 24-26 rue Saint-Dominique – 75007 Paris – France  
[www.lbofrance.com](http://www.lbofrance.com)

 **LBO** FRANCE